

La CGT Finances Publiques du Lot avait obtenu la constitution d'un groupe de travail sur la compensation des temps de trajets après de longues années de revendications.

A l'issue d'un groupe de travail, un accord général avait été trouvé : compensation d'une heure pour tout déplacement dans le département, 2 heures pour un déplacement dans un département limitrophe et une demi journée au delà. Ce mécanisme devait s'appliquer pour tous les déplacements.

La direction locale en a décidé autrement, unilatéralement et contrairement à l'accord pris à l'issue du groupe de travail : sur le document présenté en séance, les élus du personnel et les formateurs se retrouvaient exclus du dispositif.

Rappelons tout de même :

- Que les formateurs sont avant tout des agents comme les autres, et que sans formateurs, pas de formation...
- Que les élus du personnels sont avant tout des agents comme les autres, que certains sont syndiqués, d'autres pas, et qu'il y en a même qui ont été désignés d'office par l'administration (faute de candidats sur les listes des syndicats)

Nous avons donc refusé de l'approuver et un nouveau groupe de travail a été réuni pour remettre sur l'ouvrage ce qui avait déjà été négocié une première fois.

Lors de ce second groupe de travail, les organisations syndicales ont réussi à faire revenir la direction sur sa décision d'exclure les formateurs du dispositif.

[La suite sur le site local](#)

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [Temps de Travail-Congés](#)

[Autorisations d'absence et temps de travail](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)